



Le

Stan-Info

Octobre 2015
Vol. 01 – Numéro 12

221, rue Centrale
St-Stanislas-de-Kostka
(Québec) J0S 1W0
(450) 373-8944

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Mot du Conseil

NOUVEAUX SERVICES POUR RÉDUIRE VOS MATIÈRES RÉSIDUELLES

Dans l'optique de réduire la quantité de déchets enfouis chaque année, votre municipalité, en collaboration avec la MRC de Beauharnois-Salaberry, offrira bientôt de nouveaux services de collecte, afin de permettre de valoriser le plus de matières résiduelles possible.

Ces services sont mis en place à la suite d'une décision de votre conseil municipal d'atteindre les objectifs de la *Politique québécoise de réduction des déchets*, qui vise à ce que tous les déchets recyclables ou valorisables soient détournés des sites d'enfouissement.



Nouveau service de collecte des feuilles mortes

La municipalité offrira cet automne un service de collecte des feuilles mortes sur deux journées.

Les résidences desservies par la collecte des feuilles seront confirmées lors de la distribution des sacs.

Dates de collecte

- Lundi le 2 novembre
- Lundi le 16 novembre

Secteurs desservis*

- Village
- Route 132
- Bord de l'eau

* Consultez le site Internet de votre municipalité pour obtenir la liste précise des rues desservies par la collecte des feuilles.



Distribution de sacs de papier pour la collecte

Dans la semaine du 19 octobre, un paquet de 5 sacs de papier sera distribué aux résidences desservies par la collecte des feuilles mortes. Des sacs seront également disponibles gratuitement à l'Hôtel de Ville en quantité limitée.

Vous pouvez également vous procurer vos propres sacs de papier dans les quincailleries de la région.

Règles de la collecte

- Seuls les sacs en papier sont autorisés pour la collecte des feuilles mortes. Les sacs de plastique ne seront pas ramassés.

- Les sacs doivent être déposés en bordure de rue avant 7h le jour de la collecte.
- La collecte est destinée seulement aux feuilles mortes. Pour vous départir des branches, nous vous invitons à utiliser les services gratuits de l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield (2575, boul. Mgr-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield).
Du 1er septembre au 30 avril: ouvert du mercredi au samedi, de 9h à 16h.

Pour toute information sur la collecte des feuilles mortes, contactez la MRC de Beauharnois-Salaberry : 450-225-0870 poste 239.

Changements importants à la collecte des ordures en 2016

Soucieuse de réduire les coûts de collecte et la quantité de matières envoyées au site d'enfouissement, votre municipalité implantera à compter de 2016 une collecte automatisée des ordures à l'aide d'un bac roulant.

Ce que ça implique

- Chaque résidence devra posséder un bac roulant conforme à la collecte automatisée :
 - Qu'est-ce qu'un bac roulant conforme ?
 - Un bac noir, vert ou gris de 240 litres sur roue muni d'une prise européenne (voir illustration);
 - Les bacs existants de 360 litres qui seront identifiés comme étant conformes seront acceptés pour la collecte jusqu'à leur fin de vie;
 - Une équipe circulera en octobre, lors des jours de collecte d'ordure, pour

✓
**BAC
CONFORME**
avec prise européenne



✗
**BAC NON
CONFORME**
avec prise américaine



EXEMPLES DE BACS ET CONTENANTS NON CONFORMES POUR LA COLLECTE DES ORDURES



Crédit: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

Suite en page 2

Table des matières

Mot du conseil (suite).....	2
Infos municipales	2-3
Bibliothèque	3
Saviez-vous que?	3
Avis public.....	4
Service incendie	5
Programme offert.....	5
Âge d'Or	6-7
Maison des jeunes	7-9
Activité - Bilan	10
Sûreté du Québec	7
Section Jeunesse	11
Invitation	12



Caroline Huot
Mairesse



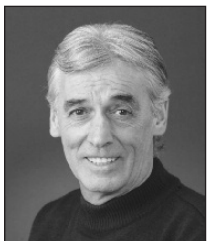
Saint-Stanislas-de-Kostka



Sébastien Frappier
Conseiller – district no. 1



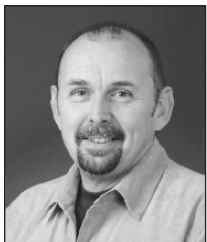
Jean-Guy St-Onge
Conseiller – district no. 2



Camille Deschamps
Conseiller – district no. 3



Michel Taillefer
Conseiller – district no. 4



Réjean Dumouchel
Conseiller – district no. 5



Mario Archambault
Conseiller – district no. 6

Bureau municipal

221, rue Centrale, C.P. 120
Saint-Stanislas-de-Kostka (Québec)
J0S 1W0
Tél.: (450) 373-8944
Fax: (450) 373-8949

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 16h et le vendredi de 9h à midi. Fermé entre midi et 13h.

Courriel : info@st-stanislas-de-kostka.ca

Site web : www.st-stanislas-de-kostka.ca

dg@st-stanislas-de-kostka.ca

administration@st-stanislas-de-kostka.ca

inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca

voirie@st-stanislas-de-kostka.ca

loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca

directeur.incendie@st-stanislas-de-kostka.ca

chefoperation@st-stanislas-de-kostka.ca

Conception et impression du journal:

© Les Publications Municipales

Sans frais: 1 (877) 553-1955

déterminer si votre bac à ordures est conforme ou non. Un autocollant sera apposé sur les bacs roulants conformes à la collecte automatisée.

- › La municipalité livrera automatiquement un bac roulant conforme aux résidences n'en possédant pas. Le coût d'achat du nouveau bac sera porté à votre compte de taxes 2016.
- › Dès la fin janvier 2016, la collecte se limitera au bac roulant conforme seulement : toute matière, sac ou contenant non conforme mis à côté du bac ne sera pas ramassé.

Nombre de bacs permis par résidence

- 1 logement = 1 bac
- 2 logements = 2 bacs
- 3 à 7 logements = 3 bacs
- 8 logements et plus = 4 bacs
- Commerces et institutions = 4 bacs

Autres services disponibles

- Une nouvelle collecte mensuelle des encombrants (ex : matelas, divans, etc.) sera mise sur pied pour vous permettre de vous départir des gros résidus n'entrant pas dans le bac;

- Les matériaux de construction, les résidus domestiques dangereux, les électroménagers et les surplus de carton sont toujours acceptés gratuitement à l'écocentre de Salaberry-de-Valleyfield.

Dates à retenir

- **5, 12 et 19 octobre 2015 :** Campagne d'évaluation de la conformité des bacs de déchets. Nous vous demandons de laisser votre bac à déchets en bordure de rue jusqu'à 17h lors de ces journées.
- **Novembre 2015 :** Distribution des bacs conformes aux résidences n'en possédant pas
- **Fin janvier 2016 :** Début de la collecte automatisée

Surveillez le prochain *Stan Info* pour le calendrier des collectes et pour plus d'informations sur les nouveaux services de réduction des matières résiduelles.

Pour toute information sur les changements à la collecte des déchets, contactez la MRC de Beauharnois-Salaberry : 450-225-0870 poste 239.



Votre conseil municipal

INFOS MUNICIPALES

TAXES 2015 - RAPPEL IMPORTANT

Veillez noter que les comptes de taxes 2015 doivent être payés au plus tard le 11 décembre prochain. Vous éviterez ainsi les inconvénients reliés à la vente pour non-paiement des impôts fonciers (parution dans le journal, frais supplémentaires, etc.).

ABRIS D'HIVER (TEMPOS)

Nous vous rappelons que les abris d'hiver pour les véhicules automobiles sont autorisés du 15 octobre au 15 avril. Consultez le service d'urbanisme pour plus de détails.



L'APPLICATION "VOILÀ" TOUJOURS DISPONIBLE !



VOILÀ! La Municipalité vous rappelle que l'application *Voilà* pour téléphone intelligent est toujours disponible. Cette application permet de nous signaler toute situation non urgente sur le territoire municipal, tel que des nids-de-poule, des lampadaires brisés, des graffitis... afin de les faire réparer.

À titre de citoyens, vous pouvez participer à la résolution des problèmes dans votre secteur. Le pouvoir de *Voilà !!* provient des utilisateurs. Plus vous nous signalerez l'existence d'une situation problématique, meilleure sera l'intervention municipale pour y remédier.

PERMIS POUR DES TRAVAUX

Vous prévoyez des travaux de rénovation, d'agrandissement, la construction d'un bâtiment accessoire, l'installation d'une piscine, d'une clôture, d'une thermopompe, d'une affiche, d'un quai ou encore la fermeture d'un fossé, alors n'oubliez pas de vous prévaloir d'un permis !

Pour toute information et rendez-vous, n'hésitez pas à contacter le service d'urbanisme au (450) 373-8944 poste 204 ou de nous écrire par courriel à inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca.

INSTALLATION SEPTIQUE

En vertu des dispositions de la réglementation provinciale sur les installations septiques, il est obligatoire de vidanger le réservoir, et ce, tous les deux (2) ans. Nous comptons sur votre collaboration afin de nous fournir la preuve de vidange pour compléter votre dossier et ainsi assurer un suivi de l'entretien de votre installation septique.

COLLECTE DES ALGUES

Nous vous informons que nous procéderons à une dernière collecte d'algues mardi le 13 octobre prochain.



QUAI POUR L'ACCÈS AU LAC

Prenez note que le quai au bout de la rue Brosseau sera enlevé à la fin du mois de septembre ou à compter du début d'octobre. À compter de ce moment, l'accès au lac ne sera plus possible.

LA STATION DE VIDANGE POUR VR

Nous vous avisons que la station de vidange pour les véhicules récréatifs (VR), située dans le stationnement de l'hôtel de ville, sera fermée à compter 2 novembre.

BIBLIOTHÈQUE

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES À LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque Maxime-Raymond est à la recherche de bénévoles pour ses heures d'ouverture le mercredi soir et le samedi matin. Si vous avez 3 heures par mois à consacrer à votre bibliothèque, votre aide serait la bienvenue.

Vous pouvez donner votre nom à la Municipalité au (450) 373-8944 (poste 3).



CONSEILS PRATIQUES EN PRÉVISION DE LA SAISON HIVERNALE

Avec la saison hivernale qui approche, nous désirons vous informer que vous devez vous assurer que rien n'encombre toute portion de terrain donnant sur l'emprise municipale de la rue. Il importe également de maintenir en bon état de propreté vos fossés et de ne pas y déposer vos branches et vos feuilles.



Un conseil pour l'ensemble du territoire: assurez-vous que votre rue soit facilement accessible et qu'une bande de 3' à 4' supplémentaires en bordure de cet accès soit exempt de tout élément décoratif, que ce soit des piquets, une clôture à neige ou des blocs de ciment. Il nous faut garder l'emprise municipale libre en tout temps, afin de faciliter le déneigement.



De plus, lorsque vous déneigez vos entrées, assurez-vous de ne pas déposer de neige dans la rue ou sur les terrains municipaux. Veuillez s.v.p. en aviser votre entrepreneur. Pour des raisons de sécurité, il est également essentiel de déneiger les sorties, les balcons et les terrasses après chaque chute de neige.



N'oubliez pas qu'il est **interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule routier sur le chemin public, entre minuit et sept heures le matin du 1er décembre au 1er avril inclusivement**, et ce, sur l'ensemble du territoire municipal.



SAVIEZ-VOUS QUE?

UN SURVIVANT DU TITANIC A REFUSÉ QUE LES MÉDECINS LUI AMPUTENT SES DEUX JAMBES. 2 ANS PLUS TARD, IL A REMPORTÉ L'US OPEN DE TENNIS !

Richard Norris Williams était considéré comme l'un des meilleurs joueurs de tennis dans le monde. Mais le Titanic aurait pu changer la vie de ce sportif.

En effet, Richard a survécu au naufrage du Titanic en s'accrochant à un canot de sauvetage, il avait de l'eau glacée jusqu'à la taille, ce qui a engendré le gel de ces deux jambes.

Une fois sauvé, les médecins lui ont recommandé d'amputer ses deux jambes en l'opérant sans perdre plus de temps, mais il a refusé, et avec beaucoup de force et de volonté, il a repris le plein usage de ses jambes.

Deux ans plus tard, il a remporté l'US Open en simple, Wimbledon en double et une médaille d'or aux jeux olympiques.



AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE DEUXIÈME EXERCICE DU RÔLE TRIEN- NAL 2015- 2016 - 2017

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka sera en vigueur pour son deuxième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, aux heures régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposé au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant.
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé :
M.R.C. Beauharnois-Salaberry
2 rue Ellice
Beauharnois (Québec) J6N 1W6
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #150 de la M.R.C. Beauharnois-Salaberry et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 14 septembre 2015

Maxime Boissonneault
Directeur général

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-

trésorier, à toutes les personnes intéressées de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 3 août 2015, le **Règlement numéro 287-2015 modifiant le règlement de zonage 146-2002 de façon à modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes et permettre l'agrandissement de la zone AD-5.**

Ce règlement a été approuvé par la MRC de Beauharnois-Salaberry le 19 août 2015.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 août 2015, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 21 août 2015.

Maxime Boissonneault
Directeur général

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, à toutes les personnes intéressées de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2015, les **Règlements numéros 290-2015 et 291-2015 modifiant le règlement de zonage 146-2002.**

Ces règlements ont été approuvés par la MRC de Beauharnois-Salaberry le 16 septembre 2015.

Ces règlements sont entrés en vigueur le 17 septembre 2015, date de délivrance des certificats de conformité de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 28 septembre 2015.

Maxime Boissonneault
Directeur général

RENSEIGNEMENTS UTILES ET IMPORTANTS DE VOTRE SERVICE D'INCENDIE



CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEMENT DE PILES

À l'approche de la saison froide et du changement d'heure, votre service d'incendie vous rappelle l'importance de vérifier et de changer vos piles, le cas échéant, dans vos avertisseurs et détecteurs de fumée. Il serait dommage qu'une vie soit perdue pour avoir omis de poser un geste aussi anodin.



Assurez-vous de leur bon fonctionnement

Pour vérifier le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée, vous pouvez provoquer de la fumée en éteignant une bougie près de l'appareil. Si la présence de fumée déclenche le signal d'alarme, votre avertisseur fonctionne bien. Dans le cas contraire, remplacez la pile, puis testez de nouveau l'appareil. S'il ne fonctionne toujours pas, il est défectueux. Vous devez le remplacer.

Changez la pile de vos avertisseurs 2 fois par année

Lors du changement d'heure, 2 fois par année, il est recommandé de changer la pile de vos avertisseurs de fumée. N'oubliez pas d'envoyer vos vieilles piles au recyclage. Vous pouvez les déposer au bureau municipal.

Si l'alarme de votre avertisseur de fumée se déclenche en pleine nuit, mettez à exécution votre plan d'évacuation.

Où installer vos avertisseurs de fumée

- Sur chaque étage de votre résidence
- À proximité des chambres à coucher
- Dans les chambres où l'on dort la porte fermée
- Au plafond, à au moins 50 centimètres d'un luminaire ou d'un plafonnier

Évitez la cuisine

Il n'est pas conseillé d'installer un avertisseur de fumée près de la cuisine. Il serait déclenché inutilement par les appareils électroménagers, comme le grille-pain.

Ramonage de cheminée



Nous vous rappelons qu'avant d'entreprendre la saison hivernale et d'utiliser votre foyer à combustion lente, il serait utile et prudent de faire effectuer un ramonage de votre cheminée par un professionnel. Ce ramonage vous évitera possiblement bien

des désagréments lorsque vous utiliserez votre foyer.

Brûlage de feuilles

Avant de procéder au brûlage de vos feuilles, nous vous rappelons que vous devez vous procurer un permis de feu auprès des travaux publics (450-373-8944 poste 203). Lors de votre appel, veuillez laisser votre adresse et votre numéro de téléphone. Un permis vous sera émis si les dispositions en terme de brûlage sont respectées. (Pour les secteurs desservis par la collecte aucun permis ne sera émis.) Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec nous.



Semaine de prévention des incendies

Nous vous encourageons à suivre les conseils prodigués en matière de sécurité incendie et à vous procurer les différents outils de sensibilisation, particulièrement promus lors de la Semaine de prévention des incendies.

Nous vous rappelons que cette semaine se tiendra cette année du 4 au 10 octobre prochain.

Prévoyez donc un plan d'évacuation de votre résidence et faites des exercices régulièrement. **Sitôt avertis, sitôt sortis!** Une belle occasion de vous exercer est lors de la **Grande Évacuation** qui se tient cette année le 7 octobre.

PROGRAMME OFFERT



Tu aimerais compléter tes études secondaires?

Inscris-toi au projet

JE REPARS À NEUF

PROJET ALTERNATIF DE RETOUR AUX ÉTUDES POUR LES 16 À 35 ANS

Cours de français et de mathématiques dans les locaux de la Maison des jeunes

Critères admissibilité:

- Être âgé de 16 ans au 30 juin précédant l'année scolaire en cours;
- Être motivé à retourner aux études et à te prendre en main;
- Ne pas fréquenter l'école depuis au moins six (6) mois;
- Habiter le territoire de la MRC Beauharnois-Salaberry couvert par les services (Salaberry-de-Valleyfield,

Beauharnois, St-Étienne-de-Beauharnois, St-Stanislas-de-Kostka ou St-Louis-de-Gonzague)

*15 places disponibles
Entrée continue
Les cours sont crédités*

Pour information et inscription:

Présente-toi au Carrefour jeunesse emploi Beauharnois-Salaberry au 71, rue Dufferin, Salaberry-de-Valleyfield

Tél: (450) 373-6767

Projet réalisé en partenariat:



CLUB D'ÂGE D'OR

Pour ceux et celles que cela pourrait intéresser, voici les coordonnées des rencontres du Club d'âge d'or:

Heures: tous les jeudis, de 13h à 16h

Lieu: 188 de la rue Principale

Activités: de fébriles parties de carte, notamment.

Vous êtes les bienvenu(e)s !



LA MUNICIPALITÉ OBTIENT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DE SA POLITIQUE DES AÎNÉS

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu récemment une aide financière de 10 500 \$ du ministère de la Famille pour élaborer sa politique municipale des aînés et le plan d'action qui l'accompagne, dans le cadre de la démarche "Municipalité amie des aînés" (MADA).

Cette somme sera consacrée, entre autres, à l'organisation d'une consultation publique le mercredi 14 octobre, au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka. Le sujet qui sera abordé: connaître les besoins de nos jeunes, de nos familles et de nos aînés en termes de transport, d'habitat, de participation sociale, de respect et d'inclusion sociale, d'engagement social et citoyen, de communication et d'information, de soutien communautaire et de services de santé, ainsi que d'espaces extérieurs et de bâtiments.

Les personnes intéressées à participer à la consultation publique doivent s'inscrire au plus tard le mardi 6 octobre à 16 h, en communiquant avec Mme Miriam Dubuc-Perras, 450 373-8944 (poste 3).

Les membres du comité de pilotage pour l'élaboration de la politique familiale ont sondé la population une première fois, en mai et juin, via la distribution d'un questionnaire. Près de 80 résidents ont répondu à l'appel. En remplissant le sondage, les participants couraient la chance de remporter l'un des deux prix de 50 \$ chez Jardin St-Stan. La Municipalité félicite nos gagnantes, soit mesdames Lise Brisebois et Lilianne Reeves.

CONSULTATION PUBLIQUE (POLITIQUE MADA/PFM)

MERCREDI, 14 OCTOBRE 2015

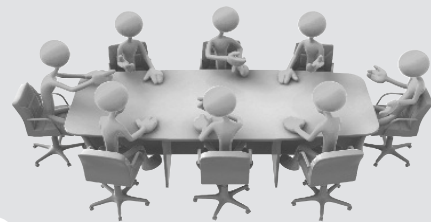
CENTRE MUNICIPAL DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

17 H 30 À 19 H 30

Pour y participer veuillez confirmer votre présence avant le 6 octobre (450) 373-8944 (poste 3)

Au plaisir de vous voir en grand nombre ! Votre opinion est importante pour nous !

Un buffet froid et une halte garderie vous seront offerts gratuitement de 17h30 à 19h30 pour ceux qui participeront à la consultation



Dans le cadre du programme fédéral "Nouveaux Horizons pour les aînés" : SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA BÉNÉFICIAIRE D'UNE SOMME DE 7 800 \$ POUR DES APPAREILS D'EXERCICE DESTINÉS AUX AÎNÉS

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka se réjouit d'avoir inauguré en août dernier l'installation dans le parc-école de deux appareils d'exercice destinés aux aînés, un projet financé en partie par Service Canada grâce à une contribution financière de 7 800 \$ en vertu du programme *Nouveaux Horizons pour les aînés* (PNHA).

Meilleure qualité de vie et inclusion sociale

Par l'ajout de ces équipements sportifs situés au cœur du noyau villageois et en créant cette immobilisation, la Municipalité répond ainsi aux objectifs du programme fédéral en favorisant notamment un nouveau projet de nature communautaire destiné aux aînés.

"En rendant ainsi accessibles aux aînés staniçois ces appareils d'exercice, on améliore ainsi leur qualité de vie, on les encourage à la vie active et on les éloigne de l'isolement social en favorisant leur participation à la vie communautaire" de mentionner Mme Caroline Huot, mairesse de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Il ne faut pas perdre de vue que les aînés constituent un atout précieux pour les

collectivités et qu'en les encourageant à mettre à profit leurs connaissances, leurs compétences et leurs expériences, ils accroissent le bien-être collectif et la vitalité de la collectivité.

Un projet s'harmonisant avec la Politique familiale et celle des aînés

Cette immobilisation, dont l'investissement total avoisine 10 000 \$, s'harmonise d'ailleurs parfaitement avec les plans d'action de la Politique familiale et de la Politique des aînés (MADA) de la municipalité, où la carence des services destinés à nos personnes plus âgées a notamment été dénotée.

Quoi de mieux pour ce projet d'être sous la supervision du comité des loisirs, d'ailleurs formé de 6 citoyens retraités. *"Bouger et socialiser"*, voilà le leitmotiv par lequel



s'est articulé ce projet et qui fera en sorte que le parc-école se transformera en un lieu bi-générationnel.

La Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tient à nouveau à remercier Service Canada pour son soutien à ce projet, ainsi que tous les partenaires qui ont contribué, de près ou de loin, à l'installation de ces équipements d'exercice.

Municipalité Saint-Stanislas-de-Kostka

PIÈCE DE THÉÂTRE GRATUITE ET SALON DES AÎNÉS À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

À l'occasion du Salon des aînés, ne manquez pas la représentation de « *Réveille-toi Arthur* », une pièce de théâtre portant sur la prévention des abus faits aux aînés présentée par la troupe Poivre et Sel.

Lors du Salon, plusieurs organismes socio-communautaires de la région seront présents. Vous pourrez ainsi en apprendre davantage sur leur offre de services.

C'est donc un rendez-vous le mercredi 14 octobre dès 13 h à la salle de réception "La Soie" (21 Boulevard Quevillon, Salaberry-de-Valleyfield.).

L'entrée est gratuite, mais la quantité de billets est limitée. Réservez votre billet dès maintenant auprès du Centre d'action bénévole de Valleyfield au (450) 373-2111.



MAISON DES JEUNES ET SERVICE AUX 12-17 ANS

Votre municipalité compte mettre en place une maison des jeunes ou des activités pour vos jeunes ! Pour ce faire, on doit cependant effectuer une étude de marché, afin de connaître le degré d'intérêt et la volonté des jeunes.

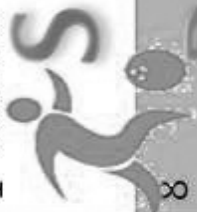
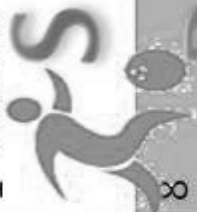
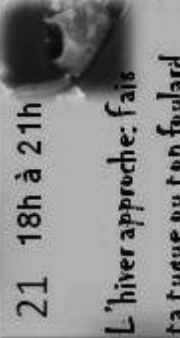
Nous invitons donc les parents à contacter madame Miriam Dubuc-Perras à l'adresse courriel loisirs@st-stanislas-de-kostka.ca ou à participer à la consultation publique du 14 octobre, afin de connaître votre opinion.



ZUMBA FITNESS ET AQUATIQUE - BILAN ESTIVAL

La Municipalité avait comme projet pilote cet été d'offrir des cours de zumba fitness et de zumba aquatique aux résidents et non-résidents. Ces exercices et ces animations se sont tenus au cours de 4 dimanches. Près de 10 personnes par jour ont répondu à l'appel et ont complété les exercices sous l'habile direction de mesdames Dany Danegais et Sylvie Laberge.



OCTOBRE					2015	
LUN	MARDI	MERcredi	JEUDI	VENdREDI	SABEDI	
			1 18h à 21h 	2 19h à 22h Festival des arts de la rue! 	3 19h00 à 22h 	
4	5	6 18h00 à 21h00  Invité spécial ;)	7 18h00 à 21h00  Soirée pro du billard	8 	9 19h00 à 22h00  Guide pratique du parfait joueur de billard!	10 13h à 18h Comité Jeunes Sortie ☺ 
11 12 	13 	14 18h à 21h  Préparation: Nuit des sans-abris	15 	16 18h à 22h  Muit des sans-abris	17 8h à 18h 	
18 19	20 18h à 21h  Bain Libre!	21 18h à 21h  L'hiver approche: fais ta tuque ou ton foulard	22 	23 19h à 22h  Comité de travail: maison de l'horreur!	24 19h à 22h 	
25 26 	27 18h à 21h  Comité de travail: maison de l'horreur!	28 18h à 21h  Comité de travail: maison de l'horreur!	29 	30 18h à 21h  Comité de travail: maison de l'horreur!	31 16h30h à 21h 	
pour info: 450-373-6788					maison de l'horreur!	

NOVEMBRE 2015						
	LUN	MARDI	MERcredi	Jeudi	VENdredi	SAMedi
		3 18h à 21h 	4 18h à 21h 	5 18h à 21h 	6 19h à 22h Échec et Mat 	7 15h à 22h  Souper gastro comique!
8	9	10 18h à 21h  Respirez nous avons un Invité spécial :)	11 18h à 21h  Le Cash!	12 18h à 21h 	13 19h à 22h 	14 19h à 22h 
15	16	17 18h à 21h  Graffiti sur cassette	18 18h à 21h  Au choix des jeunes!	19 18h à 21h 	20 19h à 22h 7 ^e ciel! 	21 12h à 18h Coupe 
22	23	24 18h à 21h Soirée 	25 18h à 21h  VIA L'ANSE	26 18h à 21h 	27 19h à 22h Danse!!! 	28 19h à 22h 
29	30					
Pour Infos: 450-373-6788						



La Sûreté du Québec vous informe



*Service, professionnalisme,
respect et intégrité.*



PARENTS ET ENFANTS SONT INVITÉS À LA PRUDENCE LE SOIR DE L'HALLOWEEN

Montréal, le 14 septembre 2015 – Dans quelques jours, les enfants déambuleront de nouveau dans les rues pour prendre part à la traditionnelle cueillette de bonbons de l'Halloween. Pour que cette soirée se déroule en toute sécurité, la Sûreté du Québec rappelle quelques consignes de sécurité.

D'abord, il est important de s'assurer d'être suffisamment visible car de nombreux piétons, automobilistes et cyclistes circuleront à une heure où la visibilité est réduite.



Au cours de la soirée, les enfants devraient toujours :

- Déterminer un trajet et une heure de retour avec leurs parents
- Rester en groupe ou avec l'adulte accompagnateur
- Ne jamais entrer dans la maison d'un inconnu, ni dans sa voiture
- Ne jamais suivre un inconnu, qu'il soit en voiture ou à pied
- Traverser les rues aux intersections

Par ailleurs, les policiers demandent la collaboration des automobilistes, qui doivent être particulièrement vigilants et circuler à vitesse réduite, en accordant la priorité aux enfants qui sillonneront les rues.

Pour plus de renseignements sur la sécurité le soir de l'Halloween, la Sûreté du Québec invite les enfants à visiter le <http://saaq.gouv.qc.ca/halloween> conçu par la Société de l'assurance automobile du Québec.

CAMPAGNE BIEN ATTACHÉ EN MONTÉRÉGIE : UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION À LA GRANDEUR DE LA MONTÉRÉGIE!



mobilisation des partenaires pour la sécurité des enfants de demain ». L'édition 2015 de la campagne, qui en est cette année à sa 4e édition, se déroulera du 14 septembre au 14 octobre prochain.

LES 5 OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CAMPAGNE

- Augmenter le taux d'utilisation correcte (TUC) des sièges d'auto chez les enfants de 0 à 8 ans;
- Réduire le passage prématuré à la ceinture seule chez les enfants de 5 à 8 ans;
- Renforcer les activités de promotion et de vérification par une stratégie de communication;
- Promouvoir le réseau de vérification auprès des parents;
- Augmenter l'effet de synergie grâce à la collaboration des partenaires intersectoriels.

LE SIÈGE D'AUTO, JUSQU'À QUAND L'UTILISER ?

Quand doit-on permettre à l'enfant d'abandonner le siège d'auto pour n'utiliser que la ceinture de sécurité ?



Il faut la réunion de 4 conditions :

- L'enfant doit pouvoir plier les genoux à 90 degrés au bout du siège (1) avec le dos appuyé à la banquette (2) ;
- La ceinture diagonale doit alors passer au milieu de son épaule (3), alors que la ceinture abdominale doit passer sur ses hanches (4), et non sur son ventre.

Si une seule de ces conditions n'est pas respectée, l'enfant n'est pas prêt à quitter le siège d'auto. Lors d'une collision, un enfant mal attaché pourrait en effet subir de graves blessures. En fait, presque tous les enfants ne rencontrent pas ces conditions avant la 2e année du primaire. Aussi, il faut les laisser dans un siège d'auto ou d'appoint jusqu'à 8 ans, et souvent jusqu'à l'âge de 12 ans.

Conjointement coordonnée par la Santé publique de la Montérégie, la Société de l'Assurance Automobile du Québec (SAAQ), le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM), la Sûreté du Québec (District de la Montérégie et Estrie) et les huit services policiers municipaux et intermunicipaux de la Montérégie, la campagne "Bien Attaché" se déroule chaque automne en Montérégie depuis 2012.

La campagne a été reconnue comme étant un projet exemplaire par le réseau Intersection qui lui a décerné en 2014 la mention "Prix Excellence Intersection" pour « la qualité du partenariat et la

LES 8 ERREURS

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement modifié 8 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!



SUDOKU

数独

8	5	9		2			7	
					9		3	
			8	6			4	
7		5	1		2	3		4
6	1						9	5
4		2	9		6	7		8
	4			1	8			
	2		7					
	8			3		1	5	7

DÉBUTANT

		6	5		7	3		
4								5
5		7		9		1		6
			6		4			
2								7
			7		9			
7		8		6		4		3
1								2
		3	1		2	9		

INTERMÉDIAIRE

9	3	2	9
7	3	6	7
4	7	1	4
5	4	2	4
3	1	6	2
2	9	8	3
1	5	7	9
6	2	4	8
8	1	6	5
4	9	2	3
5	3	7	1
9	7	5	6
2	6	4	8
3	8	1	7
7	2	8	9
1	5	9	4
6	4	3	1
2	9	5	8

8	5	9	4	2	3	6	7	1
1	6	4	5	7	9	8	3	2
2	7	3	8	6	1	5	4	9
7	9	5	1	8	2	3	6	4
6	1	8	3	4	7	2	9	5
4	3	2	9	5	6	7	1	8
5	4	7	6	1	8	9	2	3
3	2	1	7	9	5	4	8	6
9	8	6	2	3	4	1	5	7

SOLUTIONS

*Il ne faut pas appeler
richesses, les choses que l'on
peut perdre.*

Léonard De Vinci



Saviez-vous que?

En cas d'urgence, pour rejoindre directement le centre d'appel de la Sûreté du Québec, vous pouvez composer le **310-4141** ou ***4141** pour les cellulaires. Vous pouvez également composer le **911**.

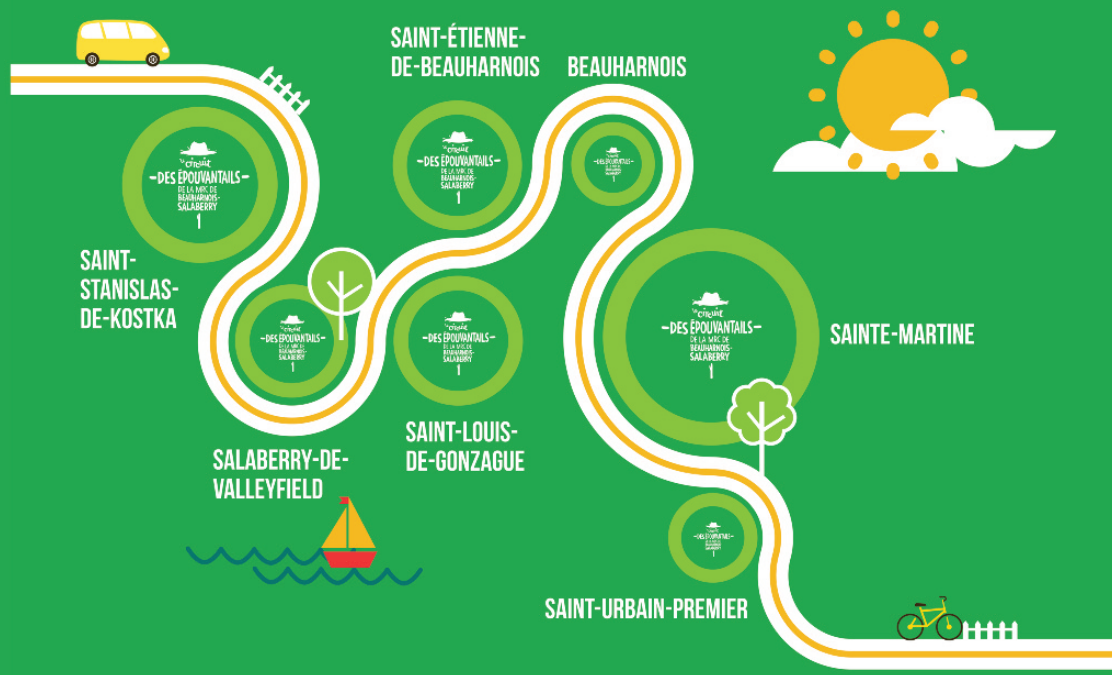
INVITATION



DE LA MRC DE BEAUHARNOIS- SALABERRY

lecircuitdesepouvantails.com

DÉCOUVREZ LES ÉPOUVANTAILS DANS CHACUNE DES MUNICIPALITÉS

Pacte Rural
2014-2019